audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU TERRITOIRE DE BELFORT

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Territoire de Belfort relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 127 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 133 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 131 sur 133 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 4 décembre 2025

audit france
Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux comptes

Coopérons dès l'École

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2025 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	231	231			Fonds propres (avant affectation)	57 220	65 091
Terrains					Report à nouveau	518 540	557 351
Constructions					Résultat de l'association	-24 617	-29 305
Matériels d'activités	3 609	3 609			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 880	7 658	222	385	Total	**551 144**	**593 137**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	18 427	37 263
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	7 674	6 921
Total	**11 735**	**11 498**	**237**	**400**	Total	**26 101**	**44 184**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 289		1 289	1 278	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	879		879	825	Fournisseurs	3 263	3 627
Comptes courants OCCE				398	Dettes fiscales et sociales	5 147	4 887
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 550		3 550	1 633	Comptes courants OCCE	1 605	
Charges constatées d'avance	238		238	119	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	925	
Trésorerie	581 992		581 992	641 184	Produits constatés d'avance		
Total	**587 948**		**587 948**	**645 436**	Total	**10 940**	**8 514**
TOTAL	**599 683**	**11 498**	**588 185**	**645 836**	**TOTAL**	**588 185**	**645 836**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	142 818	121 616
Ventes de produits	399 956	438 483
Prestations de service et animations	90 291	45 262
Subventions d'exploitation	196 545	266 272
Dons et Mécénat	3 086	1 664
Contributions financières	152 643	142 411
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	36 680	56 038
Autres produits	35 681	46
Total	**1 057 699**	**1 071 792**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	252 398	282 024
Variation des stocks de fournitures à céder	-12	1 921
Autres achats et charges externes	660 950	642 774
Aides financières	54 451	84 211
Impôts et taxes	330	2 081
Salaires	15 140	14 679
Cotisations sociales	4 543	4 197
Cotisations reversées	13 601	13 153
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	13 917	20 751
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	753	981
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	17 844	35 380
Autres charges	55 471	37
Total	**1 089 386**	**1 102 189**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-31 687**	**-30 397**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 676	9 703
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**8 676**	**9 703**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**8 676**	**9 703**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-23 011**	**-20 694**
Produits exceptionnels		30 176
Charges exceptionnelles		38 788
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**-8 611**
Impôts sur les bénéfices	1 605	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-24 617**	**-29 305**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	4 800	4 800
Bénévolat	87 285	83 298
Total	92 085	88 098
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	4 800	4 800
Personnel bénévole	87 285	83 298
Total	92 085	88 098

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	588 184,66 €	645 835,93 €	
Résultat de l'exercice :	-24 616,52 €	-29 304,95 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	133	133	
dont coopératives et foyers agrégés :	127	131	
dont coopératives et foyers non agrégés :	6	2	
Nombre de coopérateurs :	11 417	11 699	
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 354	1 209	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	87 285 €	83 298 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent concernant les comptes agrégés des coopératives. S'agissant du Siège Départemental, l'exercice est à nouveau déficitaire du fait d'un volume de produits ne couvrant par les charges d'exploitation.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	-24 616,52	dont	-8 722,41	pour le siège départemental
		dont	-15 894,11	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 550,19	dont	15,67	pour le siège départemental
		dont	3 534,52	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			3	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	925,43	dont	925,43	pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans				C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Trésorerie :	581 991,51	dont	82 879,67	pour le siège départemental
		dont	499 111,84	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 930,01	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	13 917,22	dont	163,33	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	13 753,89	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			108,30	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 066 374,99	dont	119 911,19	pour le siège départemental
		dont	946 463,80	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 452,47	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 090 991,51	dont	128 633,60	pour le siège départemental
		dont	962 357,91	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 577,62	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-125,15	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	**1,0**	**1,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	67	37
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	50%	28%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	107	115
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	8	8
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	107	107
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	15
Participants aux séances de formation (estimation)	15	21

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2025 Brut	31.08.2025 Amort. & Dépréciat°	31.08.2025 Net	31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	231	231			Fonds propres (avant affectation)	57 220	65 091
Terrains					Résultat du siege de l'association	-8 722	-7 871
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 609	3 609			Total	**48 497**	**57 220**
Autres immobilisations corporelles	7 880	7 658	222	385	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	18 427	37 263
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	7 674	6 921
Total	**11 735**	**11 498**	**237**	**400**	Total	**26 101**	**44 184**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 289		1 289	1 278	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	879		879	825	Fournisseurs	3 263	3 627
Comptes courants OCCE				398	Dettes fiscales et sociales	5 147	4 887
Autres créances	16		16		Comptes courants OCCE	1 605	
Charges constatées d'avance	238		238	119	Autres dettes	925	
Trésorerie	82 880		82 880	106 899	Produits constatés d'avance		
Total	**85 301**		**85 301**	**109 518**	Total	**10 940**	**8 514**
Total	**97 036**	**11 498**	**85 538**	**109 918**	**Total**	**85 538**	**109 918**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	24 432	23 047
Ventes de produits	1 867	2 846
Prestations de service et animations	3 420	4 385
Subventions d'exploitation	28 032	53 549
Dons et Mécénat	3 086	1 664
Contributions financières	13 678	14 661
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	36 680	56 038
Autres produits	40	46
Total	**111 236**	**156 238**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 355	2 228
Variation des stocks de fournitures à céder	-12	1 921
Autres achats et charges externes	15 619	13 524
Aides financières	54 451	84 211
Impôts et taxes	330	2 081
Salaires	15 140	14 679
Cotisations sociales	4 543	4 197
Cotisations reversées	15 758	14 423
Dotations aux amortissements	163	151
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	753	981
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	17 844	35 380
Autres charges	83	37
Total	**127 028**	**173 813**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-15 793**	**-17 575**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 676	9 703
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**8 676**	**9 703**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**8 676**	**9 703**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-7 117**	**-7 871**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	1 605	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-8 722**	**-7 871**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	4 800	4 800
Bénévolat	50 050	50 050
Total	54 850	54 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	4 800	4 800
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	54 850	54 850

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL – OCCE 90

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2025, qui dégage un déficit de 8 722,41 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux faits caractéristiques concernent d'une part, le maintien des produits financiers tirés de la mutualisation et d'autre part, l'attribution d'une enveloppe de 28 K€ (53,5 K€ en N-1 et de 78,4 K€ en N-2) de subventions Politique de la Ville et Fondation de France destinées à être reversées à des coopératives implantées dans des quartiers difficiles de Belfort ou pour l'action École Dehors. Il est à noter également la décision de l'association de verser 9 085 € d'aides à toutes les coopératives, au cours de l'exercice, expliquant en grande partie, le déficit dégagé par le Siège départemental.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	230,90			230,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 609,25			3 609,25
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 760,11			7 760,11
Mobilier de bureau	119,60			119,60
Immobilisations en cours				
Total	**11 719,86**			**11 719,86**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice : Acquisition d'un ordinateur portable pour la Secrétaire Comptable.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	230,90			230,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 609,25			3 609,25
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 374,92	163,33		7 538,25
Mobilier de bureau	20%	119,60			119,60
	Total	**11 334,67**	**163,33**		**11 498,00**

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME	15.00
	15.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives (Agendas et Guides du Maître). Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

Agendas et Livrets	1 289.40
	1 289.40

4. Coopératives et usagers divers : NEANT

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	879,20		879,20
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**879,20**		**879,20**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	397,50
	397,50

6. Autres créances

Trop versé MAE-MAIF	15,67
	15,67

7. Trésorerie

BANQUE SIEGE	26 743,64
CREDIT MUTUEL EPARGNE 304	10,00
LIVRET A CME 305 QP AD	50 325,75
CCP	365,33
Intérêts courus à recevoir	5 434,95
Total	**82 879,67**

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2026	237,50
	237,50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés :

	Début	Dotations	Reprises	Fin
THEA - FDVA II				
Politique de la Ville - Cité Educative Belfort	37 262,91	9 844,00	36 680,00	10 426,91
Ecole Dehors		8 000,00		8 000,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	6 921,49	752,51		7 674,00
Provisions pour charges	**6 921,49**	**752,51**		**7 674,00**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**6 921,49**	**752,51**		**7 674,00**

Dotations / reprises d'exploitation	752,51
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**752,51**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs	82.95
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180.00
	3 262.95

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 069,26
Sécurité sociale	481,46
Caisse de retraite	274,54
Prévoyance	28,76
Charges sociales sur congés à payer	311,26
PRELEVEMENT A LA SOURCE	26,80
ETAT IMPOTS DUS	2 788,20
Formation professionelle continue	166,48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**5 146,76**

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération OCCE	1 604,97
	1 604,97

8. Autres dettes

Coopérative créditrice (Elem. Pergaud à Belfort)	925.43
	925.43

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	11 417	11 699
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,86 €	0,75 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**24 432,38**	**23 047,03**
Cotisations versées à la Fédération	14 613,76	14 272,78
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**14 613,76**	**14 272,78**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions Natures et Découvertes - Ecole Dehors	15 000,00	
Subventions Politique de la Ville -Cité Educative Belfort	9 844,00	53 548,90
Autres subventions (coopératives)	3 188,00	
Total	**28 032,00**	**53 548,90**
Dont versées ou à verser aux coopératives mouvements utlisation des fonds dédiés inclus)	39 868,00	71 777,00

3. Contributions financières

Contribution Fédération Nationale - Emploi 13 678.30

13 678.30

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée : NEANT

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit (évaluée à 4 800 €/an sur la base de 400 €/mois), par la mairie de Belfort, de locaux dépendant du site Bartholdi situé au 10 rue de Londres à Belfort (environ 35 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1 820 heures de travail valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque : Crédit Mutuel Enseignant**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/10/2017), effective depuis 2018/2019. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	83	83
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	479 370,93	491 668,22
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	8 675,53	9 703,41
Montant des impôts dus par l'AD	1 605,43	1 777,61
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**7 070,10**	**7 925,80**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

-